

## CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 10 décembre 2016

\*\*\*\*\*

### Présents:

#### Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - M. Noël DUSSAC - M. Jean-Pierre HASCOET – Mme Laurence PROVOST - M. Michel PETIOT

#### Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

Mme Isabelle DORISON - M. André GAUDIN - M. Pierre LEVI-TOPAL - Mme Olga ODINETZ - M. Thierry PROUTEAU - M. Gilles PERTUSA

#### Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS - Mme Irène NENNER – Mme Mariam MOIGNOT

#### Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - Mme Julie FOURNIER - M. Sylvain LEBAS  
M. Christophe TAMPON-LAJARRIETTE - Mme Armelle TILLY

### Absents excusés :

M. Loïc CHARBONNIER - M. Marcel DUMAS - Mme Sylvie GUTZWILLER - Mme Nathalie NICODEME-SARADJIAN

### Rappel de l'ordre du jour :

- |       |  |
|-------|--|
| 09h30 | Introduction de la séance et présentation de l'intervenant :<br>Monsieur Thierry Prouteau ;  |
| 09h45 | Intervention de Monsieur Charles Chemama, Directeur de la voirie au Département des Hauts-de-Seine.<br><br>a) rappel de la présentation de l'aménagement de la RD 910 ( ou voie royale)<br><br>b) discussion sur la base de l'avis rendu le 30 mai 2015 par le CC2D de Chaville et débat ; |
| 10h45 | Forêts urbaines par Madame Irène Nenner ;  |
| 11h15 | Points divers  |
| 11h30 | Fin de séance  |

## **I/ Introduction de la séance et présentation de l'intervenant**

Monsieur Thierry Prouteau, Président du CC2D remercie Monsieur Charles Chemama d'avoir accepté de participer à cette séance et lui donne la parole.

## **II/ Intervention de Monsieur Charles Chemama, Directeur de la voirie au Département des Hauts-de-Seine**

### a) rappel de la présentation de l'aménagement de la RD 910 (ou voie royale)

M.Chemama précise que l'aménagement de la RD910 proposé par le Conseil départemental est un projet de boulevard urbain d'environ 50 millions d'euros. La traversée doit s'adapter au local avec une mixité d'usage.

Actuellement, les activités et commerces de proximité sont majoritairement concentrés le long de la RD 910 ainsi qu'un certain nombre d'équipements publics, de services à la personne et de lieux culturels. De plus, les espaces publics alentour sont peu mis en valeur. Les espaces d'animation sont quasiment inexistantes et les accès piétons sont difficiles. Le stationnement occupe par ailleurs une place majeure sur l'espace public. L'aménagement en faveur des circulations douces est enfin quasi-inexistant.

Cette voie a une configuration hétérogène et très disparate (sections à 2X2 voies séparées, sections à 2X1 voie non séparées, avec voie de bus ...) et contribue aux conflits entre usagers.

La circulation reste certes fluide malgré un trafic important (jusqu'à 19000 véhicules). Cependant, certains carrefours (mairie de Sèvres, Puits-sans-vin) sont encombrés à cause d'embranchements d'autres voies.

Il rappelle que le projet va favoriser l'aménagement paysager en mettant en valeur les abords directs de la voie avec un alignement continu d'arbres. L'objectif du projet est de redessiner l'espace public. Pour cela, il faudra aménager la RD 910 en boulevard urbain et donner la priorité aux circulations douces (piétons, cyclistes). De même, il faut favoriser un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs de déplacement et également créer des cheminements cyclables le long de l'axe. Les traversées piétonnes y seront sécurisées.

Il indique qu'une nouvelle concertation aura lieu en mai ou juin 2017. Néanmoins, le PowerPoint en annexe vous permettra de visualiser le projet en détail.

### b) discussion sur la base de l'avis rendu le 30 mai 2015 par le CC2D de Chaville et débat

Monsieur Gaudin indique la difficulté à l'heure actuelle de circulation du bus 171 sur le RD910.

L'intervenant précise que le projet facilite le trajet des bus sur l'ensemble du tronçon utilisé par les voitures. La largeur de la file permet aux véhicules, en se serrant, de laisser l'accès aux véhicules urgentistes (pompiers, ambulances...)

L'intervenant précise que la RATP est favorable à l'arrêt de bus sur la pleine voie. Actuellement la RATP mobilise beaucoup d'espace public qui coûte cher. Avec le projet la circulation des bus sera améliorée

D'ailleurs, Siter 2, le nouveau Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route du Département à Boulogne-Billancourt va permettre à terme de surveiller 500 carrefours et

de remplir quatre objectifs : faciliter les trajets, gérer précisément les déplacements et ainsi renforcer la qualité de vie, améliorer la sécurité routière et enfin réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

Monsieur Lévi-Topal informe que les voitures risquent de klaxonner de plus belle sur l'avenue avec les contractions de trafic.

Monsieur Chemama indique que les nuisances sonores sont prises en compte. Notamment les bruits des moteurs (arrêts et redémarrages) seront atténués par la fluidité de la circulation (débit constant). De plus les matériaux utilisés pour le revêtement de la chaussée absorbent les bruits (enrobé / acoustique)

Madame Nenner souligne que le nombre de feux tricolores ne va pas dans le sens de la fluidité.

Monsieur Chemama précise qu'il travaille avec la Ville concernant la traversée de l'axe.

Madame Odinetz indique que c'est un sujet intéressant pour le groupe de travail mobilité. Elle s'inquiète sur l'impact de cette évolution sur la gestion des situations extrêmes (urgences médicales, incendies...)

Monsieur Chemama rassure l'assemblée, sur le fait que la largeur de la voie permet aux automobilistes de serrer leur véhicule afin de permettre le bon fonctionnement des urgences.

Madame Dorision souligne le problème des parents qui se garent en double file pour déposer leurs enfants à Ferdinand Buisson.

Monsieur Chemama souligne que c'est un problème de stationnement comme pour les commerçants, il faut réfléchir à des solutions (arrêt de 30 minutes – stationnements résidentiels le soir....)

Monsieur Lebas souligne également que la gestion du timing des feux de signalisation est importante pour éviter que certains conducteurs soient tentés d'accélérer pour passer au feu vert.

Monsieur Chemama insiste en effet sur l'importance de la régulation sur cet axe ; il évoque à cet égard la valeur de l'outil Siter qui permet d'informer les usagers du trafic et du temps de parcours.

Monsieur Petiot souligne aussi le problème des personnes qui doivent décharger leurs voitures et qui -sans voie de dégagement- seront stationnés sur la chaussée. Il précise aussi que la plupart du temps les emplacements de stationnement « 30 minutes » sont occupés par des véhicules ventouses.

Monsieur Chemama rappelle que le stationnement est un réel problème en région parisienne.

Monsieur Tampon-Lajarriette rappelle que depuis la dernière guerre il n'y a pas eu de création de place de stationnement sur voirie à Chaville. L'offre nouvelle de stationnement est liée aux créations de parkings sous terrains – publics ou privé, Les habitudes des chavillois doivent donc changer. Le stationnement résidentiel doit se faire dans les parkings ou sur les parcelles. Le stationnement sur voirie doit être prioritairement dévolu au stationnement de courte durée, tout particulièrement dans les secteurs de commerce et d'activité.

Madame Moignot s'interroge sur la qualité de vie des Chavillois sur l'avenue Roger Salengro et l'aspect des espaces verts.

Monsieur Chemama rappelle que les espaces verts sont optimisés aux pieds des arbres et que la gestion des trottoirs (l'entretien) est faite par GPSO.

Madame Nenner indique qu'en cas d'orage violent, le choix des matériaux pour la perméabilité des sols est primordial, de même que les espaces verts en pleine terre qui permettent une absorption des eaux pluviales.

Madame Dorison informe l'intervenant qu'un travail a été réalisé par le groupe « eau », ce thème étant sensible sur Chaville.

Monsieur Chemama souligne que le projet intègre le plus possible d'arbres sur le tronçon.

Monsieur Duclos précise qu'autour de l'Atrium, il y a des odeurs nauséabondes dans les sous-sols.

Madame Nenner confirme que le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles et de la Vallée du Ru de Marivel utilise HYDREAULYS comme système assainissement et il y a des odeurs.

Monsieur Chemama précise que cela est tient sans doute au réseau, qu'un diagnostic serait peut être utile et qu'en tout état de cause il faut faire remonter l'information. Néanmoins, le projet n'a pas de lien avec ce problème.

Madame Nenner souhaiterait qu'une cuve de rétention puisse être incluse lors de la réfection de la chaussée afin d'éviter les frais supplémentaires ultérieurs. Cette cuve permettrait l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des trottoirs ou des rues.

Madame Dorison précise qu'une source existe sur l'avenue Roger Salengro et que son cheminement pourrait être utilisé.

Monsieur Chemama indique que de telles cuves requièrent un certain espace disponible, ce sujet relevant par ailleurs de GPSO / compétence entretien.

Monsieur Petiot souligne que dans 20 ou 30 ans, il n'y aura plus de conducteurs les voitures seront automatiques et propres. Il s'interroge sur le fait de savoir si cette perspective a été prise en compte dans les réflexions.

Madame Tilly précise que la requalification de la RD910 est un sujet très ancien (on en parle depuis 25 ans) et que le ré-aménagement de cet axe devenait très urgent.

Monsieur Petiot souligne la nécessité d'aménager les rues en tenant compte du nombre croissant de véhicules.

Monsieur Dussac précise que la voiture s'adapte au projet.

Monsieur Tampon-Lajarriette souligne les différents usages de la voiture (autolib,...) et les mesures tendant à en réduire la place : interdiction d'entrée dans les villes, etc.. De plus l'urbanisation est dense et appelle de revoir de manière substantielle la place de l'automobile en ville.

Monsieur Chemama souligne que la concertation avec la ville s'est bien déroulée. L'enquête publique aura lieu en 2017 sur la base d'un avant-projet. A partir des observations exprimées lors de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport qui sera rendu public. Elle formulera sur cette base un avis qui permet au préfet, le cas échéant, de prononcer l'utilité publique du projet. Le conseil départemental des Hauts-de-Seine pourra alors lancer la réalisation des aménagements.

Monsieur le Président remercie Monsieur Chemama et son collègue pour leur intervention. Il donne la parole à Madame Nenner.

### III / Forêts urbaines par Madame Irène Nenner

Madame Irène Nenner, Présidente de Chaville Environnement précise que les éléments qu'elle va nous présenter sur les forêts urbaines sont dus à un travail collectif, avec le concours et le soutien de quatorze associations de protection de l'environnement.

Elle indique que les forêts urbaines représentent des espaces en zone très urbanisées les plus fréquentées selon l'Office National des Forêts (ONF). Notamment, pour nous, les forêts domaniales de Meudon, Fausses Reposes.

Madame Nenner présente son PowerPoint (ci-joint en annexe) et souligne que les forêts urbaines sont ouvertes au public, cela représente 50 massifs en Ile-de-France avec 80 millions de visiteurs et sont pour 13 millions de franciliens un « poumon vert » et une source immense de biodiversité. Nos forêts domaniales sont gérées par l'ONF. Elle rappelle que les arbres sont des puits de carbone et une arme contre le réchauffement climatique. La capacité à absorber le carbone croît avec la taille de l'arbre. Aussi faut-il préserver les grands arbres aussi bien dans les espaces boisés que dans les zones urbaines. Ainsi, les coupes d'arbres menacent nos forêts. De même, le promeneur en forêt qui va cueillir du muguet, ramasser des champignons, des châtaignes...selon les saisons et qui oublie que des milliers d'espèces vivantes, végétales ou animales, vivent sur ou sous cet espace. L'urbanisation aussi est une menace avec ses constructions (tramway, parking, immeubles, cimetière...) et ses déchets. De même que l'utilisation du bois (énergie renouvelable) pour se chauffer. L'Ile-de-France ne peut pas produire suffisamment de bois. Elle sera obligée d'importer du bois d'autres régions et d'autres pays. Du coup, les risques d'aggravation de la production de gaz à effet de serre par la combustion du bois seront manifestes. Néanmoins, les pouvoirs publics conscients des différents problèmes ont entrepris des actions :

- ✓ Le Grenelle de l'environnement (2007-2012)
- ✓ La loi sur la transition énergétique (2015)
- ✓ La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016)

Madame Nenner souligne l'importance des associations de protection de l'environnement, dans l'avenir et la gestion des forêts. Celles-ci sont présentes par exemple au sein du Conseil d'administration de l'ONF (France Nature Environnement). Cependant, elles sont absentes dans les réunions ONF (Fédération Nationale des Communes forestières). Plusieurs solutions sont proposées afin pour une meilleure gestion avec des actions pour protéger nos forêts, préserver la biodiversité et éviter que nos forêts continuent à être « grignotées ».

Madame Grandchamp souligne que pour le parc forestier de la Mare Adam, il existe déjà une convention entre la ville et l'ONF.

Madame Nenner informe que devant l'ampleur de l'invasion des « lauriers cerises » en forêt, la commune de Ville d'Avray a passé une convention avec l'association Espaces pour mener une action d'arrachage de ces plantes invasives.

Madame Moignot précise que suite à l'article paru dans le dernier Chaville Magazine concernant le jardin partagé de la Brise, il y a eu sept nouvelles inscriptions, soit vingt jardiniers sont accueillis sur le site.

Parmi les questions diverses est enfin évoquée la situation de la gare de Chaville Rive droite –très souvent fermée- et dont les fonctionnalités disparaissent. Il s'agit là d'une situation regrettable, préjudiciable pour les milliers de personnes qui fréquentent quotidiennement ce lieu. Monsieur le Maire a interpellé le Président de la SNCF. Le Président ne manque pas d'abonder à cette initiative.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance en fixant la prochaine réunion au **samedi 25 février 2017 à 9h30**.